

VANNES INFOS



Mai 2016

Madame, Monsieur,

Fête des 4 bans, spectacles des 27 et 28 mai en forêt, bail de chasse, travaux de fleurissement, diverses réunions pour affiner les projets de rénovation des trottoirs des Grésines, de réfection de l'avenue de la Garenne, des travaux d'accessibilité de la maison pour tous, d'élaboration de notre Plan Local d'Urbanisme (rénovation de notre Plan d'occupation des sols) : tels sont les dossiers travaillés ce mois-ci.

Nous avons aussi eu l'honneur d'accueillir le Préfet de Meurthe-et-Moselle qui souhaitait découvrir la Manufacture DAUM et le Centre Européen de Recherche et de Formation aux Arts Verriers (CERFAV).

Nous avons enfin participé à la cérémonie des « Lauriers des collectivités de Meurthe-et-Moselle ». Figurant parmi les trois nominés de la catégorie « Innovation », notre commune a reçu le premier prix avec le projet de Fab-lab développé par le CERFAV. Une belle récompense !

Connu pour les formations professionnelles qu'il dispense, il y a tout un pan d'activité porté par le CERFAV qui reste souvent méconnu.

Savez-vous par exemple que le Cerfav est un pôle national d'innovation, un centre de ressources technologiques, qu'il conduit plusieurs programmes de recherche labellisés et soutenus par l'agence nationale de recherche ? Savez-vous qu'il mène un conséquent travail de veille technologique qui profite à plus de 1600 entreprises de France et de Navarre ? Savez-vous qu'il emploie plus de quarante personnes auxquels s'ajoutent plusieurs vacataires ? Savez-vous que le CERFAV a une antenne à Pantin, en région Parisienne ?

Cette formidable pépite, constituée en une association, est aujourd'hui présidée par Vincent Queudot, directeur des partenariats à l'Université de Lorraine. J'en suis la vice-présidente depuis la fin du mois de mars, responsabilités que nous assumons bénévolement.

Depuis mi-avril, l'activité de l'association « La Compagnie des Verriers », qui gère notamment le centre d'hébergement et de restauration du Cerfav et la belle Maison des arts verriers, a été regroupée avec celle du Cerfav : une exigence demandée par nos partenaires qui ne percevaient plus l'intérêt d'avoir deux structures associatives l'une à côté de l'autre et tellement complémentaires.

Cette belle pépite, n'aurait pas vu le jour sans Michel Dinet, sans l'équipe municipale alors en place, la MJC, les verriers de Vannes, les élus du conseil communautaire de notre intercommunalité, le conseil départemental, l'ex région Lorraine devenue région Grand Est, l'Union Européenne, etc...

Au-delà du Fab-lab, premier installé en France dans une commune rurale, c'est aussi toute cette histoire humaine et territoriale qui a été récompensée par la remise de ce trophée. C'était tout cela que nous avons à l'esprit sur la scène du Zénith en recevant ce trophée.

A l'automne, le Cerfav fera une porte ouverte, spécialement pour le village de Vannes. Nous vous y attendons nombreux. Vous pourrez ainsi découvrir le fameux Fablab.

Pour l'équipe municipale, Le Maire
Nathalie Hameau-Kinderstuth

Les principales décisions du conseil municipal du 6 mai

Travaux forestiers 2016

Adoption du devis de l'ONF d'un montant de 14 240,74 € HT pour réaliser des travaux de dégagement manuel des régénérations naturelles, d'ouverture et d'entretien des cloisonnements. Ces travaux sont indispensables pour le bon développement de notre forêt (dossier reconstitution après tempête).

Bail de chasse / forêt communale

Décision de louer le droit de chasse, selon la procédure de gré à gré, à l'association des chasseurs de la forêt communale de Vannes-le-Châtel pour une durée de 6 années (coupes 1 à 43). Tarif : 15 € l'hectare et par an. Le jour de chasse a été fixé aux dimanches et jours fériés. Le bail contient des nouvelles clauses imposant des prescriptions environnementales dans la pratique de la chasse compte-tenu de la présence d'un espace naturel sensible sur une partie de la forêt communale.

Le conseil a aussi décidé d'attribuer le droit de chasse dans les coupes 44 et 45 à l'ACCA (ces deux coupes se situent dans le prolongement du captage du fond des laies. Parcelles situées à droite lorsque l'on prend la route de Blénod-les-Toul).

Réparation des nids de poules

Les services techniques de la communauté de communes du Pays de Colombey et du sud Tulois procéderont à la réparation des nids de poules de la voirie communale. Il s'agit d'un nouveau service proposé par la communauté dans le cadre du schéma de mutualisation.

Chantier de jeunes – été 2016

Le conseil a décidé de le renouveler pour la 9ème année. Cette opération vise à proposer aux jeunes du village, dans leur seizième et dix-septième année, de participer à divers menus travaux d'entretien de bâtiments communaux et d'espaces publics. Les tâches exercées par les jeunes seront encadrées par le conseil municipal en étroite concertation avec l'employé communal. Les jeunes s'inscriront à la semaine et s'engageront à réaliser 18 heures par semaine, ventilées sur 5 demi-journées (du lundi au vendredi).

En contrepartie du service rendu, une gratification s'élevant à 15 € par jour sera versée à chaque jeune. Le chantier débutera le 11 juillet.

Courant juin, les jeunes seront invités à une réunion d'information.

Demandes de subvention

Le conseil municipal a délibéré pour solliciter une subvention à la région Grand Est et au conseil départemental de Meurthe-et-Moselle pour les travaux d'aménagement des trottoirs du lotissement des Grésines, de la rénovation de la voirie de la Garenne, et de l'accessibilité de la maison communale aux personnes à mobilité réduite. Tous ces projets sont inscrits au BP 2016.

Festivités du 14 juillet

Elles se dérouleront le 13 juillet au soir. Nos artificiers vont devoir se former afin de procéder au tir du feu d'artifices (évolution des normes).

Plan local d'urbanisme intercommunal

La seconde partie du conseil a été consacrée à la l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, dont les travaux ont démarré depuis le début de l'année : synthèse des cinq réunions du comité de pilotage, présentation du calendrier prévisionnel 2016-2019 défini pour élaborer le PLUI, rappel des objectifs du PLUI, et détail des travaux à conduire en 2016 (élaboration du rapport de présentation, de l'évaluation environnementale, du Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

Des premiers échanges, ont permis d'introduire les questionnements qui seront au cœur du PADD, à titre d'exemple :

- quelle ambition nous fixons-nous en termes démographique à l'horizon 2030 ?
- comment réussir à tisser des liens entre les habitants dans un village qui vieillit et qui renouvelle quasiment 10% de sa population tous les ans (59 nouveaux habitants en 2015) ?
- la création de lieux de vie est important pour la vie du village, encore faut-il que les habitants les fréquentent ? Comment leur donner envie de les fréquenter ?
- comment attirer des d'activités économiques dans notre village ?
- prendre en compte dans la réflexion les évolutions et défis du 21ème siècle (réorganisation de notre république décentralisée, individualisation, mobilité géographique des habitants, révolution numérique, transition énergétique, vieillissement de la population, etc...).

Pour lire dans le détail le compte-rendu du dernier conseil, rendez-vous sur le site internet de la commune www.vannes-le-chatel.mairie54.fr

Réunion chasseurs



A l'occasion du renouvellement du bail de chasse de la forêt communale, et avant la signature du bail, la commune a tenu à

organiser une réunion entre les chasseurs de l'ACCA et les chasseurs de la forêt. Cette rencontre sur le terrain avait deux objectifs : faire un point précis sur les périmètres de chasse respectifs de chacune de ces associations, et définir les règles de pratique de la chasse en limite de ces périmètres afin de garantir la sécurité de tous et une bonne entente cordiale entre les deux associations pendant la saison de chasse. Le bon état d'esprit de tous a permis de définir ces règles qui seront détaillées dans une convention que chacune des parties signera. Les jours de chasse restent identiques : les dimanches et jours fériés en forêt, et les jeudis sur le périmètre de l'ACCA (plaine et coupes 44 et 45).

Visite du Préfet de Meurthe-et-Moselle

Le Préfet de Meurthe-et-Moselle a tenu à venir visiter la Manufacture Daum et les installations du Cerfav fin avril. Cette visite a permis de faire le point sur les projets et difficultés de chacune de ces deux entités, qui réunies constituent un pôle de 150 emplois. Le député Dominique Potier et Philippe Parmentier, président de la communauté de communes nous accompagnaient.



Les Lauriers des collectivités

Mercredi 26 mai, nous avons participé à la cérémonie des «Lauriers des collectivités de Meurthe-et-Moselle».

Figurant parmi les trois nominés de la catégorie «Innovation», **notre commune a reçu le premier prix grâce au projet Fablab développé par le CERFAV.**



FABLAB ? C'est quoi ce mot ?*

Fab-lab pour Fabrication - Laboratoire, laboratoire de fabrication. On y fabrique mais on y fait des recherches aussi. C'est un atelier avec des machines de pointe où l'on produit autant que l'on expérimente.

Un Fab lab, d'accord mais un Fablab du verre, c'est quoi au juste? Un atelier verrier? Une petite usine ?

Ce qu'il est possible de faire dans un Fab-lab est illimité et dépend surtout de ses utilisateurs et des machines qui s'y trouvent. Les machines du Fab-lab permettent de faire passer dans la réalité des projets informatiques. Parce qu'il est électronique, cet outillage offre précision, réversibilité et célérité à son utilisateur.

Quelles machines et quelles utilisations pour un verrier ?

La fraiseuse à commande numérique, généralement utilisée pour le travail du métal, sert là à usiner des matières tendres :

- des mousses plastiques : pour en faire des formes positives ou négatives à mouler, afin d'éditer rapidement des coquilles réfractaires pour le soufflage ou la pâte de verre,
- du bois : pour sculpter des mailloches ou des gabarits durables,
- du plâtre : pour des maître-modèles à surfacer / pour réaliser des coulées de cire au renversé,
- de la fibre céramique : pour modeler des supports précis de thermoformage
- etc ...

La machine pour découper les films vinyls permet de réaliser des masques de sablage à partir de dessins vectoriels réalisés directement sur un logiciel gratuit ou créés à partir d'images existantes.

Utiliser la découpeuse et graveuse laser peut servir à faire en un clin d'œil des boîtes en bois ou en carton. On peut ainsi fabriquer des calages en carton ajustés précisément à une pièce en verre pour lui faire parcourir un long voyage sans souci.

Un vitrailiste avec cette machine peut découper des pignes ou les parties du carton d'un vitrail et tout ça à une vitesse et une précision bien au-delà de ce que peut faire la meilleure main humaine.

Avec l'une des imprimantes 3D, on peut construire des objets souples et précis, facilement ajustés à des objets plus durs, en verre par exemple, mais pas que.

*Extrait du site internet : <http://www.cerfav.fr>

Bref, le Fablab est un lieu ouvert pour échanger avec d'autres, pour essayer, expérimenter, tester, chercher et matérialiser ses idées. Il est ouvert au public les mardis de 16h00 à 18h30. Une cotisation annuelle est demandée. Pour tout renseignement : fablab@cerfav.fr 03.83.25.49.93.

Actualités

Les Hameçons de l'Aroffe

La section de Vannes-le-Châtel des Hameçons de l'Aroffe a invité les enfants de l'école primaire à une séance d'initiation à la pratique de la pêche et à la découverte des richesses de l'Aroffe, cours d'eau de première catégorie, qui vous le savez, a fait l'objet d'une importante opération de restauration des berges l'an dernier.



Tour à tour, les pêcheurs ont présenté aux enfants les caractéristiques du cours d'eau, les types de poisson que l'on pouvait pêcher dans l'Aroffe, jusqu'à tester avec un simulateur les sensations éprouvées lors de la prise de petit et gros poisson. Succès assuré ! Un beau moment pour tous, enfants, enseignants et pêcheurs. + de photos sur www.vannes-le-chatel.mairie54.fr.

ATTENTION : CLOTURES ELECTRIFIEES A LA TERRE DES BOIS

Philippe Gellenoncourt a délimité son parc de la Terre des bois avec des clôtures électrifiées pour protéger du loup son troupeau de 400 brebis.

12,5 km de fil ont été posés sur une hauteur totale de 1,70 mètre. Le parc ne pourra plus être traversé par les promeneurs. **MERCI D'ALERER VOS ENFANTS.** La puissance électrique est conséquente et les décharges électriques seront douloureuses si le fil est touché.

Relevé des compteurs d'eau :

Afin d'établir les factures d'eau au 30 juin, nous sommes en train de procéder au relevé des compteurs d'eau.

Mise à jour du cadastre

Le plan cadastral de notre commune sera mis à jour du 6 juin au 30 septembre. Christophe BOUHOYI, géomètre de la direction générale des finances publiques, passera pendant cette période pour mesurer les constructions et additions de construction ne figurant pas sur notre plan cadastral.

Etat civil

Christian Keiser nous a quittés le 29 avril. Toutes nos condoléances à la famille.

Actualités

Animations de la garderie municipale



Programme des prochains mercredis récréatifs :

8 juin : Activité libre et Arbre à mains.

Les enfants auront la possibilité de choisir une activité au choix puis de participer à une activité artistique.

15 juin : Jeu de l'oie géant avec des post-it !

Les enfants construiront eux même un jeu de l'oie et pourront décider des indications sur les cases du jeu...

22 juin : Fabrication d'un moulin.

Les enfants fabriqueront un moulin avec de simples éléments. À eux de souffler pour que le moulin se mette en route !

29 juin : Pâtisserie roses.

Les enfants feront de jolies roses parfumées pour ensuite les savourer.

Pour plus d'informations, vous inscrire, n'hésitez pas appeler le 06.79.35.67.21 ou garderievanneslechatel@gmail.com.

Matinées enfantines du Relais Assistant(e)s Maternel(le)s – De 9 heures à 11 heures

Lundi 6 juin : Les p'tits magiciens !

Fabrication d'un pot lumineux.

Lundi 20 juin : Bougeons un peu !

Proposition d'activités de motricité.

MJC :

Fête de la musique : samedi 25 juin.

Ouverture des portes à partir de 18 heures. Entrée gratuite. Restauration et buvette sur place.

Installation de la scène le mercredi 22 juin en fin d'après-midi. Rejoignez-nous !

Brocante aux cités : dimanche 10 juillet. A noter dès maintenant dans vos agendas.

Mairie de Vannes-le-Châtel

mairie.vannes-le-chatel@wanadoo.fr

www.vannes-le-chatel.mairie54.fr

Téléphone : +33 3 83 25 41 98

Horaires d'ouverture :

Lundi, mardi, jeudi : 13h30 à 18h00.

Vendredi : 8h30 à 12h30.

Le 1er samedi matin de chaque mois : 8h30 - 12h30